

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE  
DU 23 JUIN 2017**



" Sous-collège "		Présents	Mandats
<b>Président</b>			
Préfet de la Région Nord-Pas de Calais Picardie, Préfet Coordonnateur de Bassin	<b>LALANDE Michel</b>	Présent	
<b>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>			
Représentant des Conseils Régionaux	<b>DUJARDIN Jean-Marc</b>	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	<b>BENEDINI Catherine</b>	Excusée	
Représentant des Conseils Départementaux	<b>CHRISTOPHE Paul</b>	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	<b>DISSAUX Jean-Claude</b>	Excusé	<b>Mandat à M. RAOULT</b>
Représentant des Conseils Départementaux	<b>HAUSSOULIER Stéphane</b>	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>COTEL Jacques</b>	Excusé	<b>Mandat à M.PATRIS</b>
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>DEFLESSELLE Claude</b>	Excusé	<b>Mandat à M.PATRIS</b>
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>DETOURNAY Alain</b>	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>PATRIS Jacques</b>	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>RAOULT Paul - 1er Vice-Président</b>	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	<b>RINGOT Bertrand</b>	Présent	
<b>REPRESENTANTS DES USAGERS</b>			
Représentant des Professions Agricoles	<b>ROUSSEL Bruno</b>	Présent	
Représentant des Professions Industrielles	<b>LUCQ Chantal</b>	Excusée	<b>Mandat à M.DECOOL</b>
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	<b>SKIERSKI Daniel</b>	Présent	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	<b>BARBIER Luc</b>	Présent	
Représentant des Consommateurs	<b>SIX Alain</b>	Présent	
Autres Usagers / Professions Industrielles	<b>LEMAY Patrick - 2nd Vice-Président</b>	Excusé	<b>Mandat à M.DECOOL</b>
Autres Usagers / pêche maritime	<b>MONTASSINE Gérard</b>	Présent	
Autres Usagers / distributeurs d'eau	<b>MOUSTY Paul</b>	Présent	
Autres Usagers / Professions Agricoles	<b>FAICT Olivier</b>	Présent	
Autres Usagers / Professions Industrielles	<b>DECOOL François</b>	Présent	
Autres Usagers / Professions Industrielles	<b>VANTYGHM Thierry</b>	Présent	

## REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

" Sous-collège "		Présents	Mandats
Directeur Général de l'AFB ou son représentant	<b>AUBEL Christophe</b> (Délégation permanente à M. FAURIEL)	Excusé	Représenté par M. FAURIEL
SGAR HDF ou son représentant	<b>DEBATTE Magali</b>	Excusée	Représenté par M. SHEHU Ertgren
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	<b>COUPU Jean-Marie</b>	Excusé	Représenté par M. DUMENIL Corentin
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	<b>TOULHOAT Pierre</b>	Excusé	Représenté par Mme SCAMPS Mathilde
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	<b>GAUTHIER Odile</b>	Excusé	Représenté par M. OBLED
Directrice de l'ARS des HDF ou son représentant	<b>RICOMES Monique</b>	Excusée	Représenté par Mme CHATEAU
DRAAF HDF ou son représentant	<b>MAURER Luc</b>	Présent	Accompagné de Mme LACOMBLEZ Anne-Françoise
DREAL HDF, délégué de Bassin ou son représentant	<b>MOTYKA Vincent</b>	Excusé	Représenté par M. BAGUET Aline accompagnée de M. PREVOST
Directeur Général de VNF ou son représentant	<b>GUIMBAUD Thierry</b>	Excusé	Représenté par M. ASSET Thibaud
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	<b>DE JEKHOWXKY Laurent</b>	Excusé	Représenté par Mme HOGUET Claire
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	<b>RAISON Stéphane</b>	Excusé	Représenté par M. FOURNIER Thierry

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

	Présents	
<b>KARPINSKI Jean-Philippe</b> - Représentant titulaire	Présent	
<b>LEFEBVRE Jean-Pierre</b> - Représentant suppléant	Excusé	

## Membres Consultatifs

	Présents	
<b>DOSIMONT Pascal</b> Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent	
<b>FLAJOLET André</b> Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent	
<b>CANNEVA Guillem</b> Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent	
<b>Mme SOUSSAN-COANTIC</b> Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé	
<b>GALTIER Bertrand</b> Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de : M. AGBEKODO, J. DESCAMPS, C. DERICQ, DOLLET A, LABRUNE S, PASSE D, MARTIN D, LEROY V, VALIN V, BIZAIS P, CELARY C, PONCET D, LESSENS G LEMAIRE L, BLIN F, CHEVILLARD E, JOURDAN S, PRYGIEL J.	Présent	

RF

BL

BD

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2017	X				Unanimité
2	17-A-021	COMPTE-RENDU D'ACTIVITE 2016 (18707)	X				Unanimité
4	17-A-022	MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 15-A-046 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2015 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (18416)	X				Délibération soumise à l'adoption du CA suite à la CPP du 3 mars 2017.  Unanimité
5	17-A-023	CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE EAUX SUPERFICIELLES SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA (18516)	X				Délibération soumise à l'adoption du CA suite à la CPI du 19 mai 2017.  Unanimité
	17-A-024	ETUDES GENERALES (18586)	X				Délibération soumise à l'adoption du CA suite à la CPI du 19 mai 2017.  Délibération modifiée pour sa version présentée au CA : Dossier BRGM retiré de la délibération suite à la CPI (marché de droit exclusif à conclure avec le BRGM c.f. délibération n°18731)  Unanimité
	17-A-025	REDELIMITATION DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE AU FORMAT BD LISA (18731)	X				Délibération créée pour le CA (marché de droit exclusif à conclure avec le BRGM)  Ne participe pas au vote et au débat (conflit d'intérêt) ligne X310, pour 1 dossier : la représentante de M. TOULHOAT (Mme SCAMPS)  Version signée de la délibération ajustée au niveau des visas.  Unanimité

B34

		17-A-026	INITIATIVES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE (18577)	X		<p>Délibération soumise à l'adoption du CA suite à la CPI du 19 mai 2017.</p> <p>c.f. dossiers liés à l'article 2 de la délibération n°17-I-005 de la CPI du 19 mai 2017 (18519).</p> <p>Délibération modifiée avec l'ajout d'un article 2 : « Cet effort financier devra être accompagné d'une communication mettant en valeur l'action de l'agence de l'eau sur ces nouveaux sujets, les partenariats qui pourront se mettre en place ainsi que l'intégration de la biodiversité dans le futur programme d'intervention ».</p> <p>Unanimité</p>
6		17-A-027	INITIATIVES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE (18724)	X		<p>Délibération présentée au CA pour un nouvel appel à initiatives en faveur de la biodiversité.</p> <p>Version modifiée de délibération remise sur table.</p> <p>Précisions en séance sur la mise en œuvre.</p> <p>Unanimité</p>
7		17-A-028	AVENANTS A LA CONVENTION-CADRE SIGC 2014-2020 (18689)	X		Unanimité
		17-A-029	AVENANTS A LA CONVENTION-CADRE HORS SIGC 2014-2020 (18691)	X		Unanimité

RP B4

	17-A-030	ACTION INTERNATIONALE COOPERATION DECENTRALISEE (18649)	X			Délibération soumise à l'adoption du CA suite à la CPAIDD du 2 juin 2017. 5 dossiers présentés. <b>Unanimité</b>
	17-A-031	APPEL A PROJETS - COOPERATION DECENTRALISEE (18656)	X			Délibération soumise à l'adoption du CA suite à la CPAIDD du 2 juin 2017. Débat en CPAIDD sur les 5 projets « Les perles du Faso » finalement pris en compte en totalité. Dossier 33867 de l'Association Notes Organisation Agricole : Sous réserve de préciser pour le Conseil d'Administration le nombre de forages et les coûts indiqués. 17 dossiers présentés. <b>Unanimité</b>
8	17-A-032	ACTION INTERNATIONALE COOPERATION INSTITUTIONNELLE (18628)	X			Délibération soumise à l'adoption du CA suite à la CPAIDD du 2 juin 2017. 4 dossiers présentés. <b>Unanimité</b>
		ACTION INTERNATIONALE COOPERATION INSTITUTIONNELLE OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU (18660) – DELIBERATION NON PRESENTEE AU CA.	X			Unanimité de la CPAIDD pour le Report du dossier en attente d'éléments complémentaires de l'OIEau sur les Co financeurs du projet et vérification auprès des instances françaises de leur participation. Délibération non présentée au CA. <b>Unanimité</b>
9	17-A-033	MONTANT AFFECTE EN RESERVES FACULTATIVES (18704)	X			<b>Unanimité</b>
10	17-A-034	ARRET DE LA COUR DES COMPTES n°S2017-1491 – SURSIS DE VERSEMENT (18743)	X			<b>Unanimité</b>

BK

## Ordre du Jour

### Points décisionnels :

- 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 février 2017
- 2 - Compte-rendu d'activité 2016
- 3 - Préparation du XIème Programme d'Intervention
- 4 - Dossiers soumis à décision du CA après avis de la Commission Permanente Programme :
  - Adaptation de la délibération relative à la restauration des milieux naturels aquatiques :
  - Adaptation des modalités de financement des acquisitions foncières
  - Financement des contrats Natura 2000
- 5 - Dossiers soumis à décision du CA après avis de la Commission Permanente des Interventions :
  - Connaissance environnementale des eaux superficielles (SMAGEAa)
  - Etudes générales (CEREMA – BRGM)
  - Initiatives en faveur de la biodiversité (adaptation en vue de porter le montant maximal de 2 à 6,5M€)
- 6 - Poursuite des initiatives en faveur de la biodiversité jusqu'à la fin du Xème Programme (nouvel appel à initiatives)
- 7 - Avenants aux conventions cadres relatives à la gestion en paiement associé par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) des aides de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (cofinancement FEADER hors Système Intégré de Gestion et de Contrôle d'une part, et SIGC d'autre part), pour la programmation 2014-2020 dans le cadre des Plans de Développement Ruraux de Picardie et du Nord Pas de Calais
- 8 - Dossiers soumis à décision du CA après avis de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable :
  - Projets de coopération décentralisée et appels à projets,
  - Projets de coopération institutionnelle.
- 9 - Diminution du montant mis en réserves facultatives
- 10 - Proposition de sursis de paiement suite au contrôle de la cour des comptes

### Points d'information :

- 11 - Compte rendu sur le Contrôle Hiérarchisé de la Dépense 2016 (*résultats remis sur table*)
- 12 - Projets de procès-verbaux :
  - Commission Permanente Programme du 3 mars 2017,
  - Commission Permanente des Interventions du 19 mai 2017 (envoi dématérialisé),
  - Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 2 juin 2017 (envoi dématérialisé)
- 13 - Compte rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration relatives aux participations financières et Relevé des décisions de refus de participations financières

BG

RP

## OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur LALANDE, Président du Conseil d'Administration, ouvre la séance à 9h32.

### POINTS DECISIONNELS

#### 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2017

M. LALANDE demande si des remarques sont à exprimer quant à la rédaction du procès-verbal du 28 février 2017.

Pas de remarque.

*Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 février 2017 est adopté à l'unanimité.*

#### 2 - COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2016

M. GALTIER souhaite rappeler quelques éléments de contexte de l'année 2016 qui ont marqué fortement l'Agence de l'eau et le Comité de Bassin.

- l'adoption de la loi biodiversité le 08 août 2016 qui a des effets sur les agences de l'eau et sur les comités de bassin.

- la création de l'Agence Française pour la Biodiversité par fusion de 4 organismes dont l'ONEMA.

Il précise que l'Agence de l'Eau a été très réactive puisque dès la fin d'année 2016, celle-ci a lancé un projet sur la biodiversité. Cette loi élargit les compétences des agences de l'eau à la biodiversité terrestre et marine. Elle a également des effets sur la gouvernance de l'eau à l'échelle locale et notamment sur la composition des Comités de Bassin avec d'une part l'introduction de parlementaires, de représentants du milieu de la biodiversité et de la forêt dans le collège des usagers et une représentation plus forte des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin et des Etablissements publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.

Il indique que l'année 2016 a suivi de près la COP 21 sur le changement climatique et que dans ce cadre l'Agence de l'Eau a adopté très vite un plan d'adaptation au changement climatique.

M. AGBEKODO en référence au point 2 du dossier de séance fait la présentation du compte rendu d'activité.

Pas de remarque.

#### La délibération

« COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2016 »,  
n° 17-A-021

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 23 juin 2017.

Arrivée de M. ASSET à 9h45.

#### 3 - PREPARATION DU 11<sup>EME</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION

M. GALTIER rappelle que l'action de l'agence de l'eau est encadrée par des programmes d'intervention de 6 ans. Actuellement il s'agit du 10<sup>ème</sup> programme, le prochain programme commence le 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'en 2024. Il indique que le programme fixe les priorités et modalités d'intervention mais également le cadrage financier par priorité. Il souligne que le débat sur les grandes orientations a commencé au sein du Comité de Bassin et qu'en fin d'année 2018, le Conseil d'Administration validera le 11<sup>ème</sup> programme pour sa mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**M. LABRUNE** en référence au point 3 du dossier de séance fait la présentation de la préparation du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention. Un bulletin d'inscription aux groupes de travail de la rentrée est remis sur table (annexe au PV).

*Arrivée de M. DETOURNAY 9h50*

**M. LALANDE** souligne que les programmes sont des sujets importants d'orientations stratégiques. Il s'agit de tendances lourdes pour l'établissement qui doivent être en résonance avec les tendances profondes du législateur qui s'expriment depuis les années 2010. Il évoque les sujets fondamentaux que sont la biodiversité, la protection de la ressource en eau et le développement durable et tout ce qui permet à l'eau de circuler depuis les berges des rivières et des canaux en passant par les canalisations d'adduction d'eau potable ou d'eau usée. Il faut chercher la bonne association entre le monde agricole, l'économie non agricole et le monde des collectivités territoriales. Il faut donc trouver la bonne association pour les travaux qui seront conduits dans les groupes thématiques.

Il indique qu'il est nécessaire de bien spécialiser les groupes mais que cela suppose ensuite une synthèse. Il est utile, dans un établissement public, d'avoir une capacité de synthèse qui dépasse la somme des intérêts particuliers qui peuvent s'exprimer, aussi légitimes soient-ils.

Il demande un reporting à chaque Conseil d'Administration, de manière à faire en séance un effort collectif de synthèse pour réussir à porter à la fin de l'année prochaine un programme intelligent.

Il indique que le Conseil Régional par l'effet des lois successives des années 2013/2014, est aujourd'hui porteur de responsabilités très importantes sur nos sujets.

Il fait référence à la réforme sur la GEMAPI et insiste sur les nouveaux organismes de coopérations intercommunales qui vont être porteurs de responsabilités fondamentales sur tout ce qui touche à la prévention des crues et des submersions marines. Il souligne qu'il s'agit d'un sujet majeur qui renvoie à des catastrophes qui ont été gérées et qui exigent de notre part une très grande responsabilité. Il souhaite que l'agence soit informée des travaux effectués en région pour la mise en œuvre de la loi GEMAPI.

#### **Remarques et Débats :**

**M. RAOULT** indique qu'il serait important que le gouvernement français et les régions se portent candidats pour obtenir des fonds européens sur la politique de l'eau. Il souligne qu'actuellement aucune région française n'est porteuse de cette politique de demande de crédits européens. Il rappelle que d'autres pays frontaliers peuvent en bénéficier. Il souligne que l'eau n'est cependant pas une compétence de la Région.

**M. FLAJOLET** abonde dans le sens de M. RAOULT et précise que dans les autorisations de programme, le domaine 3 correspond à l'eau et les milieux, or la Région est pleinement concernée.

**Il confirme l'importance** d'optimiser les moyens avec la région et d'ouvrir la fenêtre européenne pour permettre de réussir un certain nombre d'actions dans le domaine des milieux humides, des prairies avec notamment le problème majeur qui concerne l'élevage régional. Il indique qu'il serait intéressant de mettre en place un programme qui permettrait de protéger un certain nombre de terres et de pâturages afin d'éviter une catastrophe écologique pour l'eau et ses milieux.

**M. LALANDE** indique qu'il va soutenir cette démarche auprès du Conseil Régional.

**M. DUJARDIN** indique qu'il portera le message auprès de Xavier BERTRAND et précise que les services du Conseil Régional vont prendre rendez-vous avec M. AGBEKODO afin de définir une politique commune.

**M. LALANDE** ajoute qu'il relaira auprès de la Région la nécessité de progresser.

**M. LABRUNE** précise qu'en annexe au point de présentation du dossier de séance sont précisés les groupes de travail du 11<sup>ème</sup> programme avec leurs domaines d'interventions.

**M. LALANDE** souhaite qu'en ce qui concerne les dossiers de submersions marines, il y ait une association des acteurs de proximité.

**M. CHRISTOPHE** souligne qu'il ne faut pas oublier l'Institution Intercommunale des Wateringues, car le bassin a la particularité d'avoir sur le territoire une zone de polder qui expose au risque d'inondation.

BG

RP

**M. BARBIER** indique que dans l'enjeu submersion marine, il faut un gros travail de cohérence entre les SCOT, les PLU et tous les acteurs qui sont présents. Le risque de submersion marine arrive et il faut anticiper et geler des espaces pour que le jour où une catastrophe se produit, les dégâts soient limités sur les biens et les personnes.

**M. LALANDE** indique qu'il faudra faire de la démocratie participative pour réaliser ce travail.

#### **4 – DOSSIERS SOUMIS A DECISION DU CA APRES AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME**

**M. GALTIER** indique qu'il s'agit de permettre à l'agence de l'eau d'intervenir sur les financements des contrats Natura 2000 hors agricole sans attendre le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention, en tant que contrepartie Etat pour des financements Européens. Il indique que cela va dans le sens des capacités de mobiliser des fonds européens. Le deuxième sujet présenté concerne les conditions dans lesquelles l'agence de l'eau peut intervenir en matière d'acquisition foncière.

**M. JOURDAN** en référence au point 4 du dossier de séance fait la présentation de l'adaptation de la délibération relative à la restauration des milieux naturels aquatiques.

##### **Remarques et débats :**

**M. LALANDE** indique qu'adapter la délibération en rapport avec des expertises est une sage précaution.

**M. BARBIER** demande si étant donné que France domaine ne peut plus intervenir, il faut se contenter d'une seule remise de prix et essayer d'avoir une remise de prix contradictoire. Il souligne que lorsque l'on fait estimer un bien par des agents immobiliers ou des notaires qui ont compétence, il y a parfois des deltas de 30 % dans les remises qui sont faites.

**M. JOURDAN** souligne qu'il s'agit de critères à préciser au niveau de l'instruction du dossier. Il précise qu'il y a des coûts plafonds pour gérer les écarts de prix. Cette mention d'expertise est aujourd'hui suffisamment indépendante pour ne pas obliger les maîtres d'ouvrages à fournir systématiquement deux ou trois dossiers avec une contre-expertise.

**M. LALANDE** rappelle qu'autrefois lorsque l'on faisait appel au domaine, il n'était pas possible de contester. Il indique qu'il ne faut prendre qu'un seul expert de la Cour d'appel comme pour le domaine.

##### **La délibération**

**« MODIFICATION DE LA DELIBERATION 15-A-046 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2015 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES »,  
n° 17-A-022**

**est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 23 juin 2017.**

#### **5 - DOSSIERS SOUMIS A DECISION DU CA APRES AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS**

**M. DOLLET** en référence au point 5 du dossier de séance fait la présentation des dossiers : l'étude des eaux superficielles pour le marais d'Isle à Saint Quentin et de la Somme rivière, l'étude du BRGM sur la délimitation des masses d'eau souterraines selon la base de données des limites des systèmes aquifères, et un suivi de la qualité du marais Audomarois fait par le SMAGE Aa.

**M. GALTIER** précise qu'il s'agit d'études de connaissances qui concernent les eaux superficielles ainsi que des études générales de connaissances proposées par le CEREMA et le BRGM. Il indique qu'il sera également évoqué les suites à donner concernant l'appel à initiative en faveur de la biodiversité.

RF

BS

**M. DOLLET** en référence au point 5 du dossier de séance fait la présentation de l'étude des eaux superficielles pour le marais d'Isle à Saint Quentin et de la Somme rivière ainsi qu'une étude du BRGM sur la délimitation des masses d'eau souterraines selon la Base de Données des Limites des Systèmes Aquifères (BD LISA) et un suivi de la qualité du marais Audomarois fait par le SMAGE Aa.

**Remarques et Débats :**

**M. LALANDE** précise qu'il s'agit de contractualisation avec des organismes. Il souligne qu'il s'agit d'études indispensables à la vie de l'agence.

**M. DETOURNAY** souligne que lorsque l'agence de l'eau travaille avec le BRGM, celle-ci devrait être exonérée de TVA, puisque les subventions de l'agence de l'eau ont déjà été soumises à la TVA.

**Les délibérations**

**« CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE EAUX SUPERFICIELLES SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT  
GESTION EAU AA»,**

**n° 17-A-023**

**est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 23 juin 2017.**

**«ETUDES GENERALES»,**

**n° 17-A-024**

**est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 23 juin 2017.**

**«REDELIMITATION DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE AU FORMAT BD  
LISA»,**

**n° 17-A-025**

**est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 23 juin 2017.**

Délibération créée pour le CA (marché de droit exclusif à conclure avec le BRGM)

*Ne participe pas au vote et au débat (conflit d'intérêt) ligne X310, pour 1 dossier : la représentante de M. TOULHOAT (Mme SCAMPS)*

Version signée de la délibération ajustée au niveau des visas.

**Unanimité**

**«INITIATIVES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE»,**

**n° 17-A-026**

**est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 23 juin 2017.**

Délibération soumise à l'adoption du CA suite à la CPI du 19 mai 2017.

*c.f. dossiers liés à l'article 2 de la délibération n°17-I-005 de la CPI du 19 mai 2017 (18519).*

**Délibération modifiée avec l'ajout d'un article 2 : « Cet effort financier devra être accompagné d'une communication mettant en valeur l'action de l'agence de l'eau sur ces nouveaux sujets, les partenariats qui pourront se mettre en place ainsi que l'intégration de la biodiversité dans le futur programme d'intervention ».**

**Unanimité**

B4  
RA

**M. JOURDAN** en référence au point 5 du dossier de séance fait la présentation de l'appel à initiatives du bassin Artois Picardie en faveur de la Biodiversité.

**M. GALTIER** rappelle que l'agence a lancé un appel à initiatives en faveur de la biodiversité, validé par le Conseil d'Administration. Il souligne que celui-ci a eu beaucoup de succès, qu'il sera de ce fait proposé au Conseil d'Administration de revoir l'enveloppe à la hausse de façon à répondre à la demande et aux propositions qui ont été faites et qui sont de qualité.

#### **Remarques et Débats :**

**M. LALANDE** indique que les disponibilités de l'agence permettent très largement cette revalorisation de l'enveloppe, que cela va permettre également d'éponger le fonds de roulement et d'empêcher certains prélèvements.

**M. OBLED** souhaite saluer l'agence pour la méthode employée pour cette appel à initiatives, et souligne que l'agence a été en mesure d'accompagner les porteurs de projets et de tout examiner. Il indique que la plupart des projets qui ont été déposés auraient pu être financés au titre du programme habituel. Il souligne que le conservatoire du littoral, comme d'autres établissements publics de l'Etat fonctionne en projets et indique car cela permet d'associer des partenaires de territoires. Il mentionne que le projet réunissant sous une même bannière la fédération départementale des chasseurs, le conservatoire du littoral, le syndicat mixte de la baie de Somme et l'association de chasse sur le domaine public maritime, a pris forme grâce à ce type d'appel à projets. Il souligne que cela permet d'utiliser les crédits d'une manière durable, avec des retombées pour le territoire en termes de biodiversité.

**M. RAOULT** indique qu'il s'agit d'une politique nouvelle et que d'un point de vue politique, il faudrait arriver à distinguer très fortement ce qui est véritablement nouveau de ce qui est dans la continuité. Il précise que la biodiversité humide était déjà financée. Il mentionne que la loi change la portée du financement qui s'effectue désormais sur l'ensemble de la biodiversité. Il demande que soit indiqué de manière pédagogique l'argent que l'on a mis en plus pour des politiques que l'on ne pratiquait pas auparavant. Il indique qu'il faut bien expliquer aux élus et aux populations ce que l'agence a accepté de financer, alors qu'avant elle ne le faisait pas.

**M. GALTIER** précise que toutes les agences de l'eau ont lancé des appels à initiatives biodiversité. Il rappelle que les actions des agences sont cadrées par le 10<sup>ème</sup> programme. Il y a une continuité et il ne s'agit pas d'un changement complet. Cela prépare le 11<sup>ème</sup> programme puisque les orientations pourront y être plus franches.

**M. BARBIER** indique qu'à titre personnel et pour les usagers qu'il représente, il est très content de la réussite de cet appel à initiatives. Il indique que les cibles sont très cohérentes et établies avec beaucoup de rigueur. Il s'interroge concernant le montant des enveloppes des autres agences en ce qui concerne les appels à initiatives.

**M. JOURDAN** indique que le cahier des charges était globalement beaucoup moins ouvert sur les cibles dans les autres agences. Il souligne que l'agence de l'eau Rhin Meuse a fait un appel à projets commun avec la région Grand Est, avec des financements et des initiatives pris par l'agence, par l'Etat et des financements de la Région.

**M. FLAJOLET** indique que sur ce point particulier, il est nécessaire de faire une communication spécifique qui sera un bilan d'un ensemble de projets. Il mentionne qu'il faut montrer que l'agence de l'eau Artois Picardie malgré sa petite taille est plus réactive et qu'elle sait s'accaparer les problèmes majeurs d'aujourd'hui mais surtout de demain.

Il indique qu'il faut profiter de cette opération pour relancer une perspective et un projet concret de coopération avec le Conseil Régional.

**M. LALANDE** souligne que l'initiative d'association prise par l'agence de l'eau Rhin Meuse, peut également être prise à l'agence de l'eau Artois Picardie. Il indique que l'effort de porter de 2 millions à 6 millions d'euros doit être accompagné d'une communication qui insiste bien sur un effort volontaire de l'agence de l'eau, avec une recherche de partenariat pour assurer un effort de démultiplication. Il indique que ce surcroît de financement est fait aussi pour préparer le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention du Conseil Régional.

**M. BARBIER** souhaite qu'à la place d'actions de communication, l'on arrive à des actions de sensibilisation. Il précise qu'il y a énormément de demandes de collectivités locales pour des interventions sur le thème des milieux

humides et de l'eau dans les écoles, dans des manifestations locales. Il mentionne qu'il est difficile de répondre à cette demande par manque de financement. Il y a un grand besoin d'explications en ce qui concerne la submersion marine et le changement climatique, Il précise que les affiches ne suffisent pas, qu'il faut aller à la rencontre des habitants pour leur expliquer ce qui va se passer et comment réfléchir au phénomène.

**M. SIX** rappelle que le principe de base était pollueur/payeur, et que maintenant on s'occupe de milieux secs. Il demande où sera la limite par rapport au principe de base.

**M. CANNEVA** indique que le principe dans la politique de l'eau, à partir du moment où les Agences Financières de Bassin ont intégré la biodiversité, est d'élargir le pouvoir des agences de l'eau à la biodiversité terrestre et marine. La loi a également prévu le lancement d'une réflexion sur l'élargissement des assiettes pour que des redevances soient affectées sur les atteintes à la biodiversité terrestre et à la biodiversité marine. Il indique que le travail est en cours de réflexion, et qu'il n'est pas simple puisqu'il s'agit de créer de nouvelles redevances affectées. Il précise que c'est toujours le principe de l'eau qui paye l'eau mais que dorénavant l'eau paye également la biodiversité marine et terrestre.

## 6 – POURSUITE DES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE JUSQU'A LA FIN DU 10<sup>EME</sup> PROGRAMME (NOUVEL APPEL A INITIATIVES)

**M. JOURDAN** en référence au point 6 du dossier de séance fait la présentation de l'appel à initiatives 2018 en faveur de la biodiversité. Une version modifiée du point est remise sur table (cf annexe au PV)

**M. GALTIER** indique qu'il s'agit de proposer au Conseil d'Administration un nouvel appel à initiatives sur la biodiversité pour maintenir la dynamique du premier appel à initiatives et pour préparer le 11<sup>ème</sup> programme. Il indique qu'il souhaite que les projets soient réalisés rapidement de façon à pouvoir en tirer le bénéfice maximum dès le début du programme.

Il rappelle que pour l'agence de l'eau, la durée standard d'exécution des projets est de 3 ans. Il indique que l'ensemble des outils est calé sur cette période de 3 ans. Pour cet appel à projet, il souhaite déroger à cette période de 3 ans avec une durée de 2 ans pour avoir un retour rapide dès le début du 11<sup>ème</sup> programme. Ce retour d'expérience permettra d'adapter les modalités d'intervention dans ce domaine.

### Remarques et Débats :

**M. BARBIER** indique qu'il est favorable à la proposition mais souhaite connaître les moyens humains affectés à l'Agence pour gérer l'afflux de projets et avoir un traitement rapide des dossiers.

Il indique qu'il faut une bonne prise de connaissance des dossiers nouveaux et complexes qui nécessitent une analyse et un suivi plus approfondis. Il indique qu'il faut y mettre un point de vigilance d'autant que l'évolution du personnel de l'agence est toujours en diminution.

Si l'on veut des maîtres d'ouvrages réactifs, il faut des versements d'acomptes à 50 % après démarrage pour éviter d'être exempt à faire des sorties de trésoreries dans les associations.

**M. ROUSSEL** demande pourquoi le monde agricole est en cible numéro 3 dans les cibles des opérations de communication. Il rappelle que le monde agricole représente 70 % du territoire, et avec la partie forestière, 90 % des territoires non urbanisés. Il demande pourquoi il est privé de communication alors qu'il est un gestionnaire du territoire.

**M. LALANDE** indique qu'il ne s'agit pas d'une priorité mais d'une présentation pédagogique. Il indique qu'il faut rentrer dans une logique qui est celle de l'efficacité de la maîtrise d'ouvrage. Il ne faut pas candidater sur un projet si l'on n'est pas capable de le conduire. Il n'est pas correct de faire de l'affichage pour des projets que l'on ne pourra pas réaliser et pour lesquels il y a de l'argent public gelé à travers les engagements. Il indique que si l'Etat, le législateur, a donné des prérogatives de puissances publiques à un établissement public c'est pour que celui-ci soit plus efficace. Il indique qu'il n'y a aucune raison pour que l'on ne se lance pas dans une politique d'efficacité et d'agilité.

**M. BARBIER** indique que la proposition d'asseoir la modalité d'acompte de 50 % après démarrage de l'opération pour les ONG, comme pour les collectivités, va faciliter les maîtrises d'ouvrages.

**M. GALTIER** indique que la proposition est retenue et que la faisabilité sera étudiée.

**M. OBLED** indique qu'il est important pour les associations et les collectivités d'avoir une visibilité sur l'avenir, puisqu'elles ont déclenché des initiatives sur les nouveaux milieux. Il précise que le fait d'avoir cette opportunité sur les nouveaux milieux a pu amener certains partenaires à créer de nouveaux projets. Il souligne qu'il faut être en capacité de mener des projets dans un délai très court et qu'il faut travailler main dans la main avec les services de l'Etat pour avoir une instruction des dossiers très en amont. Il indique qu'il s'agit d'un objectif à intégrer.

**M. LALANDE** indique qu'en mettant de la pression sur les délais en aval, il faut être plus efficace en amont et anticiper davantage. Il mentionne qu'il faut des instructions mieux corrélées afin de ne pas perdre de temps à travailler en mode projet. Il indique qu'ensuite quand les politiques sortent, il y a une belle anticipation. Il précise qu'il est d'accord pour le versement des 50 % d'acompte, sous réserve de la solvabilité et de la notoriété des maîtres d'ouvrages.

**Mme BAGUET** évoque l'appel à projets conjoint sur les travaux entre la Région et les élus de la Région grand Est sur la partie connaissance et observatoire de la biodiversité. Elle souligne qu'il faut connaître pour pouvoir agir.

**M. LALANDE** indique qu'il faut inciter à la volonté qui est celle de travailler sur l'agilité et une efficacité accrue dans la mise en œuvre des décisions prises par l'agence.

#### La délibération

**«INITIATIVES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE»,  
n° 17-A-027  
est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 23 juin 2017.**

Délibération présentée au CA pour un nouvel appel à initiatives en faveur de la biodiversité.

Version modifiée de délibération remise sur table.

Précisions en séance sur la mise en œuvre.

#### Unanimité

**7 – AVENANTS AUX CONVENTIONS CADRES RELATIVES A LA GESTION EN PAIEMENT ASSOCIE PAR L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (ASP) DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE (COFINANCEMENT FEADER HORS SYSTEME INTEGRE DE GESTION ET DE CONTROLE D'UNE PART, ET SIGC D'AUTRE PART), POUR LA PROGRAMMATION 2014-2020 DANS LE CADRE DES PLANS DE DEVELOPPEMENT RURAUX DE PICARDIE ET DU NORD PAS DE CALAIS**

**M. VALIN** en référence au point 7 du dossier de séance, fait la présentation des avenants aux conventions cadres relatives à la gestion en paiement associé par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) des aides de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (cofinancement FEADER hors Système Intégré de Gestion et de Contrôle d'une part, et SIGC d'autre part), pour la programmation 2014-2020 dans le cadre des Plans de Développement Ruraux de Picardie et du Nord Pas de Calais.

**M. GALTIER** indique que le point 7 concerne des avenants aux conventions qui sont conclus avec l'agence de services et de paiements et le Conseil Régional pour les projets qui font l'objet de cofinancement de l'agence de l'eau et de financements européens.

#### Remarques et Débats :

**M. ROUSSEL** illustre en indiquant qu'il a déposé à titre individuel un dossier de PCAE le 22 décembre 2015, l'accusé réception est arrivé en juin 2016 daté d'avril 2016, permettant de commencer les travaux. La DDTM a envoyé après plusieurs réclamations une convention pour l'obtention de la subvention. Il mentionne qu'après le dépôt du dossier, celui-ci a été soldé deux ans plus tard.



**M. MAURER** détaille la PAC et précise qu'il y a d'un côté les mesures de surfaces MAE, bio sur lesquelles l'agence contribue dans son programme et il y a d'autres mesures qui sont des mesures d'investissement dans les exploitations agricoles.

En ce qui concerne les MAEC et la bio, il indique qu'il s'agit de la partie la plus facile au niveau régional pour y répondre. Il précise que l'outil informatique est développé au niveau national avec des retards très conséquents.

Il indique que le 21 juin 2017 la ministre a communiqué un nouveau calendrier de paiement. Il précise que la difficulté était vraiment sur les mesures agro environnementale et sur la bio. Il souligne que des renforts de moyens humains au niveau de l'administration centrale et au niveau du prestataire informatique ont été mis en place afin de pouvoir enfin payer les MAEC et la bio de 2015 en novembre 2017. Il précise que la Région avec l'aide de la DRAAF fait tout pour que les paramètres soient saisis dans les logiciels avant le lancement des paiements.

Pour répondre à la question de **M. ROUSSEL** qui concerne les mesures hors surface et l'installation des jeunes agriculteurs, il précise qu'un chèque de 20 000 euros leur est remis et que cette mesure est opérationnelle.

Il mentionne que l'outil informatique est opérationnel dans le Nord mais toujours en cours de test en Picardie.

Il indique que pour que l'outil soit totalement opérationnel, il reste à avoir la délégation de signature du Président du Conseil Régional auprès des DDT qui va permettre d'accélérer le traitement des dossiers. Il précise que cela sera officialisé à travers une délibération permanente de la Région qui va se réunir le 29 juin prochain. Il indique que depuis juillet seront payés les soldes sur les investissements dans les exploitations agricoles pour tous les agriculteurs qui attendent.

**M. LALANDE** souligne qu'il était essentiel que le représentant du ministère de l'agriculture explique cette difficulté devant les élus et il remercie **M. MAURER** de l'avoir fait. Il souligne qu'il est important de construire.

**M. ROUSSEL** indique qu'il tiendra au courant de l'évolution du dossier au prochain Conseil d'Administration.

#### La délibération

**«AVENANTS A LA CONVENTION CADRE SIGC 2014-2020»,  
n° 17-A-028**

**est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 23 juin 2017.**

#### La délibération

**«AVENANTS A LA CONVENTION CADRE HORS SIGC 2014-2020»,  
n° 17-A-029**

**est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 23 juin 2017.**

### **8 – DOSSIERS SOUMIS A DECISION DU CA APRES AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**M. AGBEKODO** en référence au point 8 du dossier de séance fait la présentation des dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable. Il précise qu'une fiche est remise sur table et remplace celle du dossier de séance (association NOTSE cf annexe au PV).

#### **Remarques et Débats :**

**M. LALANDE** souligne qu'il faut s'assurer de la solidité des maîtres d'ouvrages et demande que soit présenté un état de la solidité des partenariats présentés.

#### La délibération

**«ACTION INTERNATIONALE COOPERATION DECENTRALISEE»,  
n° 17-A-030**

**est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 23 juin 2017.**

#### La délibération

**«APPEL A PROJETS COOPERATION DECENTRALISEE»,**

239

n° 17-A-031  
est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 23 juin 2017.

**La délibération**

«ACTION INTERNATIONALE COOPERATION INSTITUTIONNELLE»,  
n° 17-A-032  
est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 23 juin 2017.

**9 – DIMINUTION DU MONTANT MIS EN RESERVES FACULTATIVES**

**M. DOSIMONT** en référence au point 9 du dossier de séance fait la présentation de la diminution du montant mis en réserves facultatives.

Il précise qu'il s'agit d'une erreur d'écriture.

**Pas de remarque.**

**La délibération**

«MONTANT AFFECTE EN RESERVES FACULTATIVES»,  
n° 17-A-033  
est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 23 juin 2017.

**10 – PROPOSITION DE SURSIS DE PAIEMENT SUITE AU CONTROLE DE LA COUR DES COMPTES**

**M. DESCAMPS** en référence au point 10 du dossier de séance fait la présentation des propositions de sursis de paiement suite au contrôle de la cour des comptes.

**Remarques et Débats :**

**M. LALANDE** précise qu'il s'agit d'une situation courante, qu'il donne acte à surseoir le paiement.

**La délibération**

« ARRET DE LA COUR DES COMPTES N° S2017-1491 – SURSIS DE VERSEMENT »,  
n° 17-A-034  
est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 23 juin 2017.

**POINTS D'INFORMATION**

**11 – COMPTE RENDU SUR LE CONTROLE HIERARCHISE DE LA DEPENSE 2016**

**M. DOSIMONT** en référence au point 11 du dossier de séance fait la présentation du compte rendu sur le contrôle hiérarchisé de la dépense 2016 remis sur table (cf annexe au PV)

**M. GALTIER** indique à titre d'information que l'entreprise Tioxyde de Calais a cessé son activité, alors qu'elle avait reçu une aide importante de la part de l'agence de l'eau à hauteur de 12 millions d'euros.

Il précise que cette entreprise produisait du pigment blanc et que compte tenu de l'arrêt de cette activité, l'agence de l'eau a émis un titre de recette pour récupérer les subventions qui n'avaient plus leur emploi. Il précise que l'Agence a récupéré les sommes qui avaient été attribuées à cette entreprise.

## 12 – PROJETS DE PROCES-VERBAUX

Pas de remarque.

## 13 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX PARTICIPATIONS FINANCIERES ET RELEVÉ DES DECISIONS DE REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES

Pas de remarque.

## QUESTIONS DIVERSES

**M. RAOULT** rappelle que la Commission Permanente des interventions a accordé une subvention pour l'usine sidérurgique de Trith Saint Léger qui pollue depuis des années dans le secteur de Valenciennes. Il indique qu'il serait intéressant d'identifier les points noirs et de les faire disparaître dans le prochain programme.

**M. MOUSTY** souligne qu'en ce qui concerne les économies d'eau, il faut faire face dorénavant à un nouveau phénomène depuis 2015, mais qui a explosé en 2017, celui d'utiliser les bouches à incendie pour se rafraîchir. Il souligne qu'il faudrait trouver des mesures pour éviter le gaspillage dans les quartiers difficiles en période de forte chaleur.

**M. LALANDE** confirme qu'il s'agit d'un phénomène national qui est né aux Etats Unies, et indique que la bêtise traverse les océans plus facilement que l'intelligence. Il souligne qu'après les grandes villes se sont les villages qui sont impactés. Il indique qu'il va bientôt tenir une réunion en préfecture sur le sujet avec les principaux maires concernées.

Il rappelle que le week-end de l'ascension a été un week-end très chaud et mouvementé de par l'activité des bouches à incendie, des condamnations ont d'ailleurs été prononcées. Il indique qu'un travail est en cours concernant l'évolution des bornes à incendie afin qu'elles soient moins violables. Il s'interroge sur le fait d'effectuer un travail de prévention plutôt que de renouveler le matériel.

**M. RAOULT** rappelle la sécheresse que l'on subit depuis le mois d'octobre, avec un déficit hydrique monumental. Il souligne qu'en particulier dans l'Avesnois, il s'agit d'un déficit historique qui nécessite l'approfondissement des forages. Il souligne qu'il faudrait alerter la population sur les économies d'énergie et sensibiliser les médias. Il indique que les nappes phréatiques dans notre territoire ont diminué car il n'y a pas eu de pluie efficace cet hiver.

**Mme BAGUET** indique que la gestion de la situation critique est assurée au niveau départemental, afin de mettre en œuvre des arrêtés cadres. Elle précise que cela est cadré au niveau de chaque bassin, de façon à ce que cela reste cohérent. Les services de la DREAL Hauts de France surveillent le niveau des cours d'eau et les données sont mises à disposition très régulièrement aux services départementaux pour qu'ils puissent actionner les mesures et les réunions nécessaires. Le BRGM surveille les nappes souterraines. Elle précise que pour les départements du Nord et du Pas de Calais, l'arrêté de cadrage est interdépartemental, que de par sa rédaction, il appartient à la DREAL. Elle prévient qu'un arrêté de sécheresse a été pris. Elle mentionne que Météo France fournit des données afin d'anticiper le plus possible.

**M. RAOULT** souligne qu'il faut dès maintenant prendre les mesures car le mal est déjà fait. Il indique qu'il est important qu'il y ait un système d'alerte pour que la population fasse des économies au niveau de la consommation d'eau.

**M. MAURY** indique que la DDTM du Pas de Calais va proposer ce soir au Préfet du Pas de Calais de faire un communiqué de presse au sein de la population.

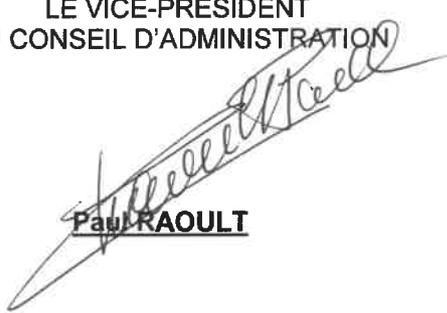
Il fait remarquer qu'au niveau des Wateringues, il y a une baisse conséquente des canaux, que cela engendre des négociations avec le monde agricole afin de diminuer l'irrigation pour maintenir le niveau des cours d'eau.

**Mme BAGUET** complète en indiquant qu'une réunion nationale s'est tenue la semaine dernière. Elle indique qu'il va falloir développer une culture dans une région où il n'y a pas le sentiment de manquer d'eau.

**M. LALANDE** indique que le dernier point qu'il a fait avec le DREAL a laissé penser qu'il n'y avait pas encore de mesures restrictives à prendre. Il précise que dans le cas où il faudrait en prendre, il les prendra rapidement.

**M. LALANDE** remercie l'agence et les membres du Conseil. Il clôture la séance à 11H56.

LE VICE-PRESIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Paul RAOULT

LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AGENCE



Bertrand GALTIER



## ANNEXE

**M. MAURER** précise que pour bien répondre à la question, il convient de distinguer trois grandes catégories d'aides de la PAC.

Il y a tout d'abord les aides dites du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC (aides découplées liées à la surface et aides couplées liés à certains types de production). Ces aides, qui représentent la plus grande masse des aides (plus de 90% des aides en Hauts-de-France), sont gérées et paramétrées nationalement, sans intervention du niveau régional.

Il y a ensuite les aides du 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC, appelées « aides surfaces » parce qu'elles sont liées à des surfaces engagées par des agriculteurs. Ce sont les MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques) et les aides BIO. Pour ces aides, l'outil informatique est développé au niveau national. Il est vrai qu'un retard important a été pris dans le paiement de ces aides. La raison en est que l'Etat s'est trouvé confronté en même temps à la nécessité de développer les outils informatiques pour toutes les nouvelles aides de la PAC (la nouvelle PAC ayant commencé en 2015, et couvrant la période 2015/2020) et de reprendre la totalité des référentiels graphiques suite à un audit de la Commission européenne qui a porté sur la période 2008/2012. Il a donc fallu faire des priorités entre les différentes aides, et, comme chacun l'aurait fait, l'Etat a choisi de traiter en premier les aides du 1<sup>er</sup> pilier, car elles concernent de loin le plus grand nombre d'agriculteurs.

Pour limiter au maximum les difficultés de trésorerie découlant des retards de paiement des aides, l'Etat a également mis en place un système d'avances remboursables, intégralement financé sur crédits nationaux, versées aux agriculteurs en attendant le versement des aides PAC. L'avance ainsi versée représente en général environ 80% des aides attendues.

Pour ces aides surfaces du 2<sup>ème</sup> pilier, le 21 juin 2017, le Ministre en charge de l'agriculture a communiqué sur un calendrier précis de paiement, indiquant que les soldes des MAEC et des aides BIO seront versés à partir de novembre 2017. Pour ces aides, comme pour les aides du 1<sup>er</sup> pilier, le logiciel de traitement est construit au niveau national. Il y a une petite partie des paramètres qui sont définis au niveau régional, et pour lesquels la Région a tout fait, avec l'appui de la DRAAF, pour qu'ils soient prêts et saisis dans les logiciels dès que possible pour éviter tout retard supplémentaire.

Enfin, les aides de la PAC comprennent aussi, au sein du 2<sup>ème</sup> pilier, des aides dites « hors surfaces », avec notamment les aides aux investissements dans les exploitations agricoles et les aides à l'installation des jeunes agriculteurs. Pour toutes les aides « hors surfaces », c'est un autre outil informatique qui doit être déployé. Cela a pris du temps, comme lors de tout démarrage d'une nouvelle programmation. Les outils sont opérationnels pour les aides aux jeunes agriculteurs. Pour les aides à l'investissement dans les exploitations agricoles, ils sont opérationnels dans le Nord et en cours de test avant mise en service en Picardie.

Au-delà des outils informatiques, les procédures de gestion doivent être calées. Dans ce cadre, pour accélérer le traitement des dossiers, la Région va mettre en place une délégation de signature permettant aux DDT, qui instruisent les dossiers, de signer les nombreux documents directement à leur niveau, une fois que le principe de délivrer l'aide a été acté par la Région. Cela doit se traduire par une délibération de la Région attendue le 29 juin prochain. Une fois que les outils seront opérationnels, ce qui est maintenant une question de quelques jours, et que la délibération de la Région sera prise, les soldes des

RT  
B4

aides attendues pour les investissements, dont le dossier signalé par M. Roussel, pourront être payés, dès lors que les agriculteurs auront fait leur demande de paiement et moyennant un délai de quelques semaines.

